

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 2 octobre 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard , conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-10-243 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général en y ajoutant les points suivants:

- Offre de services professionnels FN-17-04
- Offre de services professionnels FN-15-05

ADOPTÉE

2017-10-244 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-10-245 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-09

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-10-246 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 2 octobre 2017 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	184 647,86 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	75 672,04 \$
AUTRES DÉPENSES	339,25 \$
TOTAL DU MOIS	260 659,15 \$

ADOPTÉE

2017-10-247 OFFRE DE SERVICE - ARCHÉOTEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de *Archéotec inc. Consultant en archéologie* pour l'étude du potentiel archéologique tel que décrit dans sa correspondance du 14 septembre 2017 pour la somme de 2 200 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-10-248 RIDL - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac (résolution 9160-08-2017) dans leur demande, afin de faire modifier les collectes de bacs bruns durant la saison hivernale.

ADOPTÉE

2017-10-249 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF 2016 ET 2017 AU 30 SEPTEMBRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt le rapport budgétaire comparatif de janvier à septembre 2017 et le comparatif de l'année 2016 pour la même période.

ADOPTÉE

2017-10-250 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie la Municipalité de La Macaza dans sa demande afin de dénoncer les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux.

QU'une copie de la résolution soit envoyée à la Municipalité de La Macaza, la MRC d'Antoine-Labelle et les autres municipalités du territoire d'Antoine-Labelle à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2017-10-251 RIDL - PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme son approbation concernant les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-10-252 UTILISATION SURPLUS - NOUVEAU LOCAL CSBL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016 pour renflouer le poste budgétaire « Ajout chambre joueurs » au montant de 353,13 \$.

ADOPTÉE

2017-10-253

SUPRALOCAUX

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale signée par les parties en novembre 2015 concernant les équipements supralocaux;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue aux termes des séances de médiation tenues entre les municipalités uniquement en ce qui a trait au partage du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec laquelle a été entérinée par le conseil de la MRC (MRC-CC-12602-08-17);

CONSIDÉRANT le nouveau partenariat financier au soutien de l'activité de diffusion de l'équipement supralocal Muni-Spec Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT que la présente résolution fait foi en place et lieu de signature;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être envoyée à la Ville de Mont-Laurier d'ici le 15 octobre 2017 et qu'à défaut de se faire, l'annexe deviendra nulle de nullité absolue et les termes de l'entente prévaudront;

CONSIDÉRANT qu'un vote sur la proposition de résolution est demandé par un membre du conseil.

Monsieur le Maire procède donc au décompte du vote:

Pour la résolution: 3

Contre la résolution: 2

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à la majorité des membres du conseil présents,

D'ACCEPTER le nouveau partenariat financier du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec selon les termes de l'annexe, daté du 29 août 2017.

ADOPTÉE

2017-10-254

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 5 091 072

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Nicolas Sigouin et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre une construction résidentielle future ainsi que les installations septiques et captage d'eau requis, sur un terrain dont la profondeur moyenne est de 37 mètres au lieu de 45 mètres minimal de profondeur moyenne;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 24 relatif au lotissement pour la zone REC-04.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la résolution du comité consultatif d'urbanisme (CCU-202-09-17) de recommander au conseil municipal d'attendre que le

demandeur fournisse un plan d'étude de sol d'un technologue afin de démontrer qu'une installation septique standard soit possible d'être installée sur la propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à Monsieur Nicolas Sigouin qu'il dépose auprès du CCU les nouveaux documents demandés afin que le conseil municipal puisse prendre une décision quant à l'acceptation ou non de la dérogation mineure lors d'une prochaine assemblée du conseil.

ADOPTÉE

2017-10-255

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 168, 6E RUE

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Brunet et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du mur SUD du garage attenant du côté OUEST de la résidence situé à 6,70 mètres au lieu de 7,5 mètres prescrit à la marge de recul avant;

Permettre l'empiètement du mur OUEST de la remise situé à 0,74 mètre et son autre coin situé à 0,76 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latéral.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-07.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 septembre 2017, portant le numéro de CCU-203-09-17;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Brunet afin de permettre l'empiètement du mur SUD du garage attenant du côté OUEST de la résidence situé à 6,70 mètres au lieu de 7,5 mètres prescrit à la marge de recul avant.

Permettre l'empiètement du mur OUEST de la remise situé à 0,74 mètre et son autre coin situé à 0,76 mètre au lieu de 1 mètre prescrit à la marge de recul latéral comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 31 août 2017, et portant le numéro de minute 3565, le tout pour le 168, 6^e Rue, portant le numéro de LOT 5 091 164 , au cadastre du Québec, zone RES-07.

ADOPTÉE

2017-10-256

REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3 000,00 \$ soit versée comme cinquième et dernier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard au Party des camionneurs.

QUE la somme de 7 100,00 \$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un tracteur (hiver).

QUE la somme de 1 140,81 \$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une souffleuse (hiver).

QUE la somme de 3 364,94 \$ soit versée comme troisième versement (3/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une camionnette.

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2017-10-257

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-12

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 113-12 modifiant le règlement numéro 113 concernant la circulation et le stationnement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2017-10-258

PROGRAMMATION TECQ/3

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

ADOPTÉE

2017-10-259

PLAN D'INTERVENTION VERSION FINALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte le dépôt du plan d'intervention de la version finale révision 2 transmis par la firme N. Sigouin Infra-conseils, daté du 20 septembre 2017.

QUE la version finale version 2 soit transmise au service des infrastructures du MAMOT.

ADOPTÉE

2017-10-260

OFFRE DES SERVICES PROFESSIONNELS FN-17-04

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels FN-17-04 de *N. Sigouin Infra-conseils*, pour la réalisation des plans et devis visant à modifier le drainage dans le stationnement de l'aréna telle que décrite dans sa correspondance du 2 octobre 2017.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services professionnels pour la réalisation des plans et devis visant à modifier le drainage dans le stationnement de l'aréna .

ADOPTÉE

2017-10-261

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS FN-17-05

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels FN-17-05 de *N. Sigouin Infra-conseils*, pour une étude de faisabilité visant l'implantation d'un réseau pluvial sur la 11^e Rue telle que décrite dans sa correspondance du 2 octobre 2017.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services professionnels pour une étude de faisabilité visant l'implantation d'un réseau pluvial sur la 11^e Rue.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

2017-10-262

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 2 octobre 2017 soit levée, il est 20 h 40.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier